

Olivier Maingain (FDF)

# «Le plus grave, c'est l'incompétence notoire de Jacqueline Galant»

## LES PHRASES CLÉS

«Chaque fois qu'un ministre MR montre ses limites, c'est la **crédibilité personnelle de Charles Michel** qui est atteinte.»

«Marie-Christine Marghem a été **complètement déshabillée par la N-VA.**»

«Les ultra-régionalistes wallons sont des nationalistes qui ne disent pas leur nom.»

«Il faut que la loi clarifie la **notion de droit de grève.**»

«Notre changement de nom est assez radical.»

## INTERVIEW BENOÎT MATHIEU

«**E**n Bourgogne, comme toujours!», sourit son attachée de presse lorsqu'on lui demande si l'indéboulonnable patron des FDF est à Bruxelles ou est parti jouer les filles de l'air à l'étranger – comme beaucoup d'autres. «*Mais il est joignable.*» Olivier Maingain n'est pas vraiment en vacances; parlons plutôt d'une retraite studieuse. Vendredi, son parti tente le changement de sigle. Et puis, la rentrée politique s'annonce bouillante, Jacqueline Galant (MR) devant monter au front dès lundi.

**Jusqu'ici, Charles Michel a couvert sa «protégée» en parlant d'imprudences et en évoquant sa bonne foi. Cela vous suffit?**

Charles Michel trouve des faux-fuyants parce que le choix de Jacqueline Galant à la Mobilité était le sien. Reconnaître ce qui est finalement le plus grave, c'est-à-dire l'incompétence notoire de Jacqueline Galant dans ce dossier, serait un aveu d'échec. Chaque fois qu'un ministre MR montre ses limites, c'est la crédibilité personnelle de Charles Michel qui est atteinte.

**Doit-elle démissionner?**

Il est indiscutable qu'elle n'a pas respecté la loi sur les marchés publics. Non seulement elle a enfreint la loi, mais elle a aussi menti à de multiples reprises et de manière éhontée devant la presse, devant le Parlement. Dans la vie politique, c'est généralement sanctionné par une démission. Tout ça en mettant en cause son administration de manière injustifiée. Ce qui ne veut pas dire que par le passé, tout a été impeccable dans cette administration. Mais ce n'est pas parce que d'autres peuvent se voir

opposer des manquements, que cela vous dispense de votre propre responsabilité. Sinon c'est un système sans fin où l'illégalité des uns autorise l'illégalité des autres. Ce qui m'inquiète également, outre l'absence de maîtrise du dossier, ce sont les a priori de Jacqueline Galant.

**Comme?**

Quand elle refuse qu'il y ait, dans son entourage, un Bruxellois qui soit, d'une manière ou d'une autre, concerné dans le dossier du survol. Alors que c'est là que se situe le problème majeur. C'est, tout simplement, un a priori anti-bruxellois. Favorable à la conception très flamande de la gestion de l'aéroport, qui est d'accorder la priorité à l'activité économique sans tenir compte des autres dimensions.

**N'est-ce pas pour éviter tout conflit d'intérêts?**

Alors il faudra m'expliquer pourquoi dans son cabinet il y a quelqu'un qui est administrateur à l'aéroport de Liège. Il n'y a pas de conflit d'intérêts, là? À ce moment-là, il faudrait écarter tout cabinet d'avocats où travaille un Bruxellois... Chaque fois que je l'ai entendue dans ce dossier, elle snobait, méprisait ce qui est l'attente légitime des Bruxellois. J'ai le sentiment que, dans son esprit, les choses sont définitivement pliées et que rien ne sera remis en cause quant à l'exploitation actuelle de Bruxelles-National.

**Une autre ministre MR sur le gril, même s'il est moins chauffé à blanc, c'est Marie-Christine Marghem, et son accord mort-né sur le climat.**

Marie-Christine Marghem a été complètement déshabillée par la N-VA. Elle s'est targuée d'un accord, puis on a battu en retraite au point que le Premier ministre lui-même a utilisé la terminologie imposée par la N-VA en disant: «*Non, ce n'était qu'un préaccord.*» Dans ce dossier comme dans d'autres, la N-VA a imposé son point de vue.

**Galant-Marghem: le MR a-t-il commis des erreurs dans son casting ministériel?**

Charles Michel a une dette de reconnaissance à l'égard d'un certain nombre de ses barons qui l'ont soutenu dans sa conquête du pouvoir au sein du MR, et même dans ses choix d'alliance politique avec la N-VA. Alors il l'a honorée par des fonctions ministérielles. Indépendamment de cette reconnaissance, il y a eu des calculs partisans en termes de positionnement dans un certain nombre de circonscriptions électorales. Marie-Christine Marghem n'avait pas de compétences particulières pour gérer

l'Énergie, même chose pour Jacqueline Galant à la Mobilité. Marie-Christine Marghem est une juriste plutôt versée dans les matières de Justice. En ce qui concerne Jacqueline Galant, il est plus difficile de

savoir en quoi elle est versée. Ajoutez à cela qu'il y avait aussi une volonté de ne pas déplaire à Gérard Deprez, l'âme damnée du MR. Son tacticien, qui est par ailleurs en train de ruiner l'héritage de Jean Gol qui, lui, prônait l'unité entre la Wallonie et Bruxelles. Gérard Deprez, hostile aux Bruxellois, s'est toujours placé à contre-courant de cette volonté. Et quand j'entends que certains MR plaident pour la régionalisation des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles...!

**Ces attaques contre la Communauté française, vous trouvez cela dangereux?**

Tout ce qui divise Wallons et Bruxellois, à terme, donnera une chance supplémentaire à la N-VA d'aller vers le confédéralisme. Il ne faut pas se le cacher. Je dis toujours que les ultra-régionalistes wallons sont des nationalistes qui ne disent pas leur nom. Ce sont de petits replis identitaires qui affaiblissent l'ensemble du monde francophone. Je ne m'alignerai jamais sur cette ligne de conduite, qui relève de calculs électoralistes à courte vue et assez médiocres, finalement.

**Une autre «institution» qui est attaquée, ce sont les syndicats. Faut-il mieux encadrer le droit de grève dans la loi et y sacrifier le droit au travail?**

Un, je ne généralise pas à l'ensemble des forces syndicales les errements d'une tendance de la FGTB. Deux, oui, il faut s'interroger: les syndicats doivent-ils, aujourd'hui, assumer des fonctions de service public tel que le paiement des allocations de chômage? Je

sais que cela répond à l'histoire sociale de ce pays, mais je continue à penser que ce n'est pas leur mission première. Un syndicat par définition est une force de proposition, voire de contestation. Pas un gestionnaire d'un secteur de l'activité publique. Il y a sans doute à redéfinir ces missions et à les réintégrer au sein de l'administration. Il existe un organisme chargé de cela, c'est la Capac. Trois, il faut que la loi clarifie la notion de droit de grève; d'autres pays l'ont fait, chez nous c'est une construction purement jurisprudentielle, avec de grandes variations d'une juridiction à l'autre. C'est nécessaire, afin de protéger le droit de grève, tout en déduisant le droit au travail. Le Comité économique et social européen a fait des formulations très équilibrées pour préserver et le droit de grève et le droit au travail.

**Doter les syndicats de la personnalité juridique, est-ce une bonne idée?**

La vraie question est moins celle de la personnalité juridique que du contrôle du financement des syndicats. Les syndicats bénéficient de financements publics non négligeables; des entreprises publiques versent des montants importants, en contre-partie d'une forme de paix sociale. Ne faut-il pas un

contrôle? Non pas sur l'affectation de ces moyens, parce que ça relève des objectifs des syndicats, mais sur la manière dont ils sont gérés. La loi ne devrait-elle pas dire que tout financement public justifie que l'argent reste sur des comptes situés dans des organismes bancaires en Belgique – je rappelle que le syndicat chrétien a été épinglé pour ses placements au Luxembourg? De même, le financement public des syndicats, tout comme celui des partis, devrait être soumis à un contrôle par un organe indépendant, comme la Cour des comptes. Cela ne toucherait pas le financement privé des syndicats, les cotisations de leurs affiliés.

**Autre débat: on entend beaucoup d'inquiétude quant au projet de réforme de la Justice de Koen Geens.**

Ce sont des préoccupations que je partage totalement. Il y a une régression dans le projet de Koen Geens, qui concerne essentiellement la procédure pénale. Une régression quant à la protection juridictionnelle des libertés fondamentales. Accroissement des compétences du parquet au détriment des juges d'instruction; correctionnalisation de crimes avec un rehaussement des peines de prison jusqu'à quarante ans. On est dans une logique de la Justice performante, qui ne se soucie plus de la justification de sa mission par rapport à la

société. Les magistrats doivent faire de la rentabilité. On le voit encore avec la volonté de supprimer des juridictions de paix, une quarantaine, comme par hasard principalement au sud du pays. Koen Geens a une vision managériale, qui s'éloigne de la conception saine du pouvoir judiciaire, qui doit être le contre-pouvoir par excellence des excès des autres pouvoirs. On demande en somme à la Justice de ne plus avoir ce rôle protecteur du citoyen face aux autres pouvoirs, mais d'être la machine à appliquer les lois sans discernement dans certains cas. Une évolution qui risque de conduire à terme à une sorte de privatisation de la Justice. Cela, j'y suis fortement opposé.

**Vendredi, votre parti change de nom – enfin, si les militants sont d'accord. Les FDF deviennent quoi?**

Je ne vous le dirai pas! Mais c'est assez radical. Ce n'est pas un abandon de ce que nous sommes, c'est un élargissement de notre vision afin de mieux répondre aux attentes des citoyens.

**Le «F», référence à «francophones», disparaît?**

Oui. En tout cas, c'est ce que je proposerai, et je pense qu'il y aura une majorité en faveur de ce changement. Tout d'abord, on n'a plus besoin de dire qu'on est francophones, je pense que tout un chacun reconnaît que nous

sommes le parti le plus cohérent, constant et fidèle à nos engagements sur la défense des droits des francophones. Mais aussi parce que le rapport à la francophonie évolue. On ne peut pas demander aujourd'hui à des jeunes générations, notamment issues de l'immigration, qui vivent le rapport à la diversité culturelle de manière très différente de ce qu'on pouvait connaître il y a cinquante ans, de se dire francophones, comme si c'était la seule identité ou référence à une action politique. Nous sommes bien plus que le parti de la seule défense des francophones. Et on l'a prouvé.

**Qu'allez-vous mettre en avant alors?**

Je vais vous donner un indice. Ce qui caractérise notre discours politique, c'est que nous ne sommes pas un parti qui relaie des lobbys. Pas un parti soumis à des forces syndicales. On a le respect des syndicats ou du banc patronal, mais nous n'avons pas de liens organisés.

**Votre indépendance, donc?**

Voilà. Cette indépendance qui, je crois, est l'attente des citoyens, qui ont envie d'un autre discours que celui qui justifie le pouvoir en place. Le pouvoir institutionnalisé suscite la méfiance des citoyens parce qu'ils ont l'impression qu'il ne leur parle plus, mais se parle à lui-même, pour se préserver.